

**Établissement et exploitation d’un lieu d’élimination de neige**

Article 76 du *Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement*

Formulaire d’activité – AM76

Renseignements

Portée du formulaire

Ce formulaire vise une nouvelle demande d’autorisation ou une modification d’autorisation touchant l’établissement et l’exploitation d’un lieu d’élimination de neige'?' soumis à une autorisation en vertu du paragraphe 10 du premier alinéa de l’article 22 de la Loi sur la qualité de l’environnement (RLRQ, chapitre Q-2).

Fournir les renseignements demandés

Vous devez répondre à toutes les questions à moins d’indication contraire.

Les renseignements demandés peuvent être fournis à même le formulaire ou dans un document joint à la présente demande, auquel cas vous devez indiquer le nom du document joint ainsi que la section où figurent lesdits renseignements.

Notes :

* Les cases à cocher grisées ☐ R ☐ NR ☐ SO, figurant à l’extrémité droite des questions, sont réservées au ministère.
* Les termes suivis du point d’interrogation '**?**' sont définis dans le lexique situé à la fin du formulaire.

Consignes particulières

Conformément au troisième alinéa de l’article 76 du *Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement* (REAFIE), vous ne devez pas faire une demande d’autorisation en vertu du troisième paragraphe du premier alinéa de l’article 22 de la LQE pour la gestion des eaux pluviales d’un lieu d’élimination de neige'**?**'. Les questions relatives aux eaux pluviales sont incluses dans le présent formulaire pour cette activité.

Références

Loi et règlements directement liés au présent formulaire

* [Loi sur la qualité de l’environnement](https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/environnement/lois-et-reglements) (RLRQ, chapitre Q-2) – ci-après appelée la LQE
* [Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/reafie/index.htm) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 17.1) – ci-après appelé le REAFIE
* [Règlement sur la gestion de la neige, des sels de voirie et des abrasifs](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/reafie/index.htm) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 28.2) – ci-après appelé le RNeige

Documents de soutien, guides et outils de référence

* [Guide d’échantillonnage à des fins d’analyses environnementales](https://www.ceaeq.gouv.qc.ca/documents/publications/echantillonnage.htm)
* [Guide de référence du REAFIE](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/reafie/index.htm)
* Site Web du ministère - [Neiges usées](https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/neiges_usees/index.htm), et plus précisément :
  + - Guide d'aménagement des lieux d'élimination de neige et mise en œuvre du Règlement sur les lieux d’élimination de neige*,*
    - Guide de référence du Règlement sur la gestion de la neige, des sels de voirie et des abrasifs*.*

Noter que certaines parties du Guide d’aménagement des lieux d’élimination de neige et de mise en œuvre du Règlement sur les lieux d’élimination de neige sont abrogées et ne sont plus disponibles sur la page Neiges usées.

Position ministérielle [Les normes pancanadiennes de débordement des réseaux d’égout municipaux](https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/ouvrages-municipaux/position-ministere/position-ministerielle.htm) (pour les rejets dans un réseau sanitaire ou unitaire)

* Site Web du ministère – [Présentation d’une demande d’autorisation pour réaliser un projet assujetti à l’article 32 de la *Loi sur la qualité de l’environnement*](https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/demande-autorisation/article32/index.htm)
  + - *L’annexe 7* – *Fiche d’évaluation – Station d’épuration* donnent des précisions sur comment évaluer la capacité de la station d’épuration (pour consultation seulement)

1. Type de demande

1.1 La demande vise-t-elle la modification d’une autorisation ministérielle existante (art. 29 REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.

1.2 Décrivez en détail le changement qui requiert une modification de l’autorisation, son contexte et son impact sur l’autorisation à modifier, et ce, à l’égard du lieu d’élimination de neige'?' visée par le présent formulaire (art. 29(3) REAFIE).

R NR SO

Note : Cette description doit permettre de bien comprendre la demande de modification.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

Consignes pour remplir la suite du formulaire

Si la demande de modification d’une autorisation **vise à ajouter une nouvelle activité**, vous devez remplir le présent formulaire dans son intégralité (art. 30 al. 2 (1) LQE).

Si la demande de modification d’une autorisation **vise à changer une activité autorisée**, vous devez remplir uniquement les questions concernées par la modification et fournir toute information demandée dans le formulaire qui n’a pas déjà été transmise ou qui nécessite une mise à jour (art. 30 al.3 LQE). Toutefois, la section **Impacts sur l’environnement** est à remplir dans tous les cas de modifications.

1. Description de l’activité visée par le formulaire
   1. Nature de l’activité

2.1.1 Décrivez la provenance et le lieu d’élimination de la neige (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.1.2 Indiquez la capacité de stockage de neige dans le lieu d’élimination en mètre cube (art. 17 al. 1 (4) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Construction et aménagement du lieu d’élimination de neige

2.2.1 Décrivez, de manière détaillée, les constructions, les bâtiments, les ouvrages et tout autre aménagement en précisant s’ils sont existants ou à construire (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’informations à fournir :

* la description des travaux (excavation, remblai, dynamitage, etc.);
* la description des bâtiments et des aires d’accumulation et de traitement (dimensions, matériaux, type de surface, etc.);
* l’aménagement du site (fossés, voies d’accès, etc.);
* l’aménagement des bassins de décantation ou autres ouvrages de gestion des eaux de fontes;
* la délimitation du site et les repères;
* les écrans naturels ou artificiels.

Pour faciliter l’analyse de la demande, nous vous recommandons de joindre des plans et devis'**?**' ou tout autre document pouvant contribuer à cette description. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Caractéristiques techniques et opérationnelles

2.3.1 Décrivez l’activité visée par la demande en précisant chacune des étapes liées à l’exploitation du lieu d’élimination de neige'?' (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’informations à fournir :

* les activités d’ouverture et de fermeture saisonnières du site;
* les équipements requis pour l’entreposage dont la machinerie utilisée;
* les alternatives prévues si la capacité maximale du lieu est atteinte avant la fin de l’hiver;
* le type d’aire d’accumulation incluant la hauteur maximale d’empilement.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.3.2 L’activité comprend-elle la gestion des eaux pluviales (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE)?

R NR SO

Exemples :

* l’aménagement des pentes du terrains pour éviter que les eaux entrent en contact avec les activités;
* la collecte et le traitement des eaux pluviales;
* l’utilisation de fossés pour le transport des eaux pluviales;

|  |
| --- |
| Oui Non, *justifiez.* |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.4.

2.3.3 Décrivez la gestion les eaux pluviales (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’informations à fournir :

* la collecte, le transport, le traitement et les points de rejet des eaux;
* les installations et les aménagements prévus à cette fin tels que les fossés et les ouvrages de collecte.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Modalités et calendrier de réalisation

2.4.1 Dans le tableau ci-dessous, indiquez les dates de début et de fin, ou la durée, des différentes étapes de réalisation des travaux (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’étapes de réalisation des travaux :

* le déboisement et toutes autres activités préparatoires;
* la construction de bâtiments, des aires d’entreposage et des ouvrages;
* l’exploitation de l’activité;
* si connue, la date de fin de l’exploitation de l’activité;
* s’il y a lieu, la date de restauration complète.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Étapes de réalisation | Date de début | Date de fin | Durée |
| *Saisissez les informations.* | *Sélectionnez la date.* | *Sélectionnez la date*. | *Précisez la durée.* |
| ... | *..*. | *..*. | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | *..*. | *..*. | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.4.2 Décrivez les modalités et les étapes de la remise en état des lieux effectuées à la cessation de l’exploitation, incluant un échéancier des travaux (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

R NR SO

Notez qu’un lieu d’élimination de neige'**?**' est une activité visée à l’annexe III du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains*. Un avis de cession définitive ainsi qu’une caractérisation des sols doit être prévue. Consultez les articles 2 et 13.0.1 du RPRT pour connaître les obligations légales applicables à la cessation de l’exploitation d’un lieu d’élimination de neige.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Description des matières résiduelles

2.5.1 En plus des informations demandées sur les matières résiduelles non dangereuses dans le formulaire général *AM16b – Description du projet* ou *AM27b – Description du projet modifié*, précisez comment seront récupérés et gérés les débris de toutes sortes et les autres contaminants se retrouvant dans les neiges usées pour éviter le rejet à l’environnement'?' (art. 17 al. 1 (4) REAFIE et art. 18(1) REAFIE).

R NR SO

Les principaux contaminants sont généralement les suivants:

* des débris;
* des matières en suspension;
* des huiles et des graisses;
* des chlorures et des sels;
* des métaux lourds;
* d’autres contaminants, le cas échéant.

Cette description doit inclure les méthodes de récupération des contaminants et l'identification du lieu d'élimination des résidus.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Type d’installation

2.6.1 Cochez le ou les types installations visés par la demande et remplissez la section correspondante (art. 17 al.1 (1) et art. 77 REAFIE).

R NR SO

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Types d’installations** | **Section à remplir** |
|  | Fondeuses et chutes dans un système d’égout | Section 2.7 et section 3 à 5. |
|  | Autre système que celui de fondeuses et de chutes dans un système d’égout  (ex. : fossé de drainage, bassin de décantation ou de traitement qui se rejette dans l’environnement'**?**') | Section 2.8 et section 3 à 5. |

* 1. Lieu d’élimination de neige comprenant des fondeuses à neige et des chutes dans un système d’égout

Cette section doit être remplie si vous avez coché « fondeuses et chutes dans un système d’égout » à la question 2.6.1.

2.7.1 Transmettez un rapport technique signé par un ingénieur permettant d’évaluer la capacité de la station d’épuration à traiter la neige et les eaux de fonte (art. 77(1) REAFIE).

R NR SO

Le rapport doit notamment comprendre :

* la capacité de conception de la station;
* la capacité résiduelle de la station;
* le débit moyen et maximal des eaux usées ajoutées ainsi que les charges;
* la vérification du respect des normes de rejet de la station incluant la toxicité.

Dans le cas d’une station d’épuration municipale, l’ingénieur mandaté doit s’adresser à la municipalité pour obtenir les rapports de conception et de performance de la station.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

2.7.2 Décrivez le parcours des eaux de fontes à la sortie du site jusqu’au point de rejet de la station d’épuration en indiquant les points de surverses et de dérivations (art. 17 al. 1 (1) REAFIE et art. 18(1) REAFIE).

R NR SO

Cette description doit contenir la capacité du réseau à recevoir la neige et/ou les eaux de fontes sans entraîner de surverse.

Si un schéma d’écoulement des eaux est disponible, vous pouvez le joindre à la présente demande afin d’en faciliter l’analyse.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Lieu d’élimination de neige comprenant d’autres types d’installation

Cette section est à remplir si vous avez coché « Autre système que celui de fondeuses et de chutes dans un système d’égout » à la question 2.6.1.

2.8.1 Indiquez le zonage municipal dans un rayon de 2 km du lieu d’élimination de neige'?' (art. 77(2) et art. 68 al. 2 (2) REAFIE).

R NR SO

Cette information est disponible dans les schémas d’aménagements des MRC.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.8.2 Joignez les plans et devis'?' de l’installation ainsi que de tout équipement ou ouvrage requis (art. 77(2) et art. 68 al. 2 (4) REAFIE).

R NR SO

Ces plans et devis peuvent inclure :

* les profils du système de drainage;
* les équipements et ouvrages destinés à recueillir les eaux de fontes et à leur traitement (déflecteurs, sorties surélevées, décanteurs séparés, etc.);
* les équipements et ouvrages destinés à prévenir ou à contrôler la migration dans le sol des eaux de fonte dont l’imperméabilisation de la surface d’entreposage;
* les aires d’accumulation de neige, de circulation des véhicules ainsi que la délimitation du site.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

2.8.3 En ce qui concerne la gestion des eaux, vous devez fournir les éléments suivants (art. 77(2) et 68 al. 2 (7) REAFIE) :

R NR SO

Puisque le contenu varie selon le milieu récepteur, il faut se référer à l’annexe C du *Guide d'aménagement des lieux d'élimination de neige* pour déterminer le contenu de l’étude hydrogéologique.

|  |  |
| --- | --- |
| Renseignements ou documents à fournir | Endroit où retrouver l’information |
| Une étude hydrogéologique | *Indiquez le nom du document.*  *Précisez la section.* |
| Une étude décrivant les caractéristiques physicochimiques et bactériologiques des eaux souterraines prélevées dans le terrain visé par la demande | *Indiquez le nom du document.*  *Précisez la section.* |
| Une étude décrivant les caractéristiques physico-chimiques et bactériologiques des eaux de surface à proximité des futurs points de rejet dans l’environnement, le cas échéant, ainsi que les diverses utilisations de ces eaux | *Indiquez le nom du document.*  *Précisez la section.* |
| Une étude géotechnique portant sur les dépôts meubles, le roc et les matières éliminées ainsi que l’évaluation des contraintes géotechniques associées aux travaux d’aménagement et d’exploitation du lieu | *Indiquez le nom du document.*  *Précisez la section.* |

2.8.4 Fournissez un relevé topographique du terrain établissant les lignes de niveau à intervalle maximal de 1 mètre (art. 77(2) et art. 68 al. 2 (7)b) REAFIE) :

R NR SO

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

2.8.5 Fournissez les coupes longitudinales et transversales du terrain (art. 77(2) et art. 68 al. 2 (7)f) REAFIE) :

R NR SO

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

2.8.6 Fournissez une étude sur l’intégration du lieu au paysage environnant (art. 77(2) et art. 68 al. 2 (8) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’information à inclure dans l’étude :

* l’éloignement des résidences;
* les caractéristiques du paysage;
* l’intérêt récréotouristique à proximité;
* les mesures d’atténuation des impacts visuels;
* les hauteurs d’accumulation de la neige entreposée.

Notez que la municipalité ou la MRC peut avoir établit des normes ou des distances par réglementation à des fins d’harmonisation du paysage.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

1. Localisation des activités
   1. Plan de localisation et données géospatiales

3.1.1 En complément des informations demandées dans le formulaire général *AM16b –* *Description du projet* ou *AM27b – Description du projet modifié* concernant le plan de localisation du projet, indiquez dans ce plan l’emplacement des éléments suivants (art. 17 al. 2 (1) et (2) REAFIE) :

R NR SO

* les zones d’intervention :
  + - les aires de manutention et de circulation,
    - les aires d’accumulation,
    - la délimitation du site;
* les éléments suivants, le cas échéant :
  + - les surfaces imperméables,
    - les regards, les fossés,
    - les points de rejets (à préciser sur le plan),
    - les puits d’observation (à préciser sur le plan),
    - les puits d’eau potable.

Pour un lieu d’élimination de neige'**?**' comprenant d’autres types d’installation la description du site doit inclure un rayon de 1 km (art. 77(2) et art. 68 al. 2 (1) REAFIE).

**Les éléments localisés sur le plan doivent correspondre à la réalité (dimensions et localisation).**

Selon le projet, plus d’un plan de localisation peut être fourni.

Les formats acceptés pour le plan géoréférencé sont JPEG et PDF.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

* 1. Description du site et du milieu environnant

3.2.1 Décrivez le site visé par le lieu l’élimination de neige (art. 17 al. 2 (1) et (2) REAFIE).

R NR SO

Exemple d’éléments à inclure :

* les milieux humides et hydriques présents à proximité du site;
* les habitats particuliers;
* les contraintes et autres zones incompatibles avec cette activité.

Notez que les sections 4.4 et 4.5 du *Guide d'aménagement des lieux d'élimination de neige* énumèrent des zones incompatibles avec l’implantation de lieux d’élimination de neige et des contraintes à considérer quant au choix de l’emplacement du projet.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

3.2.2 Une caractérisation de l’état initial du terrain a-t-elle été réalisée?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Notez qu’à la cessation de l’activité, vous devez transmettre une étude de caractérisation du terrain selon les délais et les modalités prescrites à l'article 31.51 de la LQE et, au besoin, décontaminer le terrain (art. 31.51 LQE).

Si vous avez répondu Oui, nous vous recommandons de fournir cette étude de caractérisation du terrain (facultatif).

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

* 1. Mesures limitant les impacts sur l’environnement

3.3.1 Décrivez les mesures appliquées ou les choix retenus permettant d’éviter ou de minimiser les impacts sur l’environnement'?' de l’activité visée par la demande (art. 17 et 18 REAFIE).

R NR SO

Exemples de précisions sur les choix retenus :

* l’adaptation de l’échéancier ou de l’horaire de travaux pour minimiser le bruit;
* le choix des points de rejet;
* les éléments considérés pour optimiser le traitement ou pour recycler les eaux de fontes;
* l’emplacement du site permettant de limiter les impacts sur les milieux humides et hydriques, sur les prélèvements d’eau, sur les résidences à proximité, etc.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Impacts sur l’environnement

Conformément à l’article 18 du REAFIE, il est de votre responsabilité d’informer le ministère des impacts potentiels cumulés de toutes les activités du projet.

Formulaires d’impact

Les renseignements sur les impacts doivent être déclarés dans des formulaires distincts, appelés « formulaires d’impact », lesquels permettent de fournir les informations obligatoires prévues à l’article 18 du REAFIE lors du dépôt d’une demande. Vous devez y décrire notamment les impacts anticipés ainsi que les mesures d’atténuation, de surveillance et de suivi pour les activités visées par la demande présentée.

Les formulaires d’impact applicables au projet doivent être cochés dans le formulaire général ***AM16c ou AM27c — Identification des activités et des impacts***.

Chaque activité composant un projet peut avoir des impacts sur la qualité de l’environnement'**?**' et ces impacts peuvent être distincts ou communs à d’autres activités d’un même projet. Il est donc important de considérer l'ensemble du projet avant de remplir un formulaire d’impact et de ne remplir qu’un seul formulaire d’impact par type d’impact.

La section qui suit identifie les principaux formulaires d’impact à remplir pour votre projet. Selon les particularités du projet et des activités qui le composent, il est possible que d’autres formulaires d’impact que ceux listés ci-dessous soient requis.

* 1. Rejet d’un effluent (eau)

4.1.1 Les activités d’entreposage de neiges usées sont susceptibles de générer un rejet d’eau dans l’environnement\*, dans un système d’égout ou à l’extérieur du site. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impact *AM18d – Rejets d’un effluent (eau)* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

R NR SO

Exemples de rejet d’eau à déclarer dans le formulaire d’impact ***AM18d – Rejets d’un effluent (eau)*** :

* le rejet des eaux de ruissellement ou des eaux pluviales'**?**';
* le rejet des eaux de fonte de neige avec ou sans traitement.

\* Par « rejet d’eau dans l’environnement », on entend tout rejet dans un système de gestion des eaux pluviales, dans un fossé, dans un milieu naturel, dans un cours d’eau, dans le sol, incluant l’infiltration et le ruissellement sur le sol.

Le tableau X du *Guide d'aménagement des lieux d'élimination de neige* décrit la qualité des eaux de fonte à respecter avant le rejet dans l’environnement'**?**' et le tableau XI décrit les critères d’acceptabilité de rejet. La section 2.2 de ce guide détaille les éléments à considérer par type de rejet à l’égout.

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18d – Rejets d’un effluent (eau)*** dans le cadre de la présente demande. |

4.1.2 Décrivez le calcul au point de rejet de la dilution des chlorures.

R NR SO

Cette description doit inclure :

* le débit minimal pour la période de fonte de la neige (Q2,7 pour les chlorures);
* le débit moyen de fonte en tenant compte du ruissellement sur le lieu;
* la concentration prévue à l’effluent.

Consultez le *Guide d'aménagement des lieux d'élimination de neige* pour les exigences à respecter pour le calcul de dilution des chlorures.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Eaux de surface, eaux souterraines et sols

4.2.1 Les activités de construction et d’exploitation d’un lieu d’élimination de neige'?' sont susceptibles d’avoir un impact sur les eaux de surface, sur les eaux souterraines et sur les sols. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impact *AM18b — Eaux de surface, eaux souterraines et sols* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

R NR SO

Exemples d’impacts à déclarer dans ce formulaire :

* les risques de déversements accidentels d’hydrocarbures reliés à la circulation de machinerie;
* la modification du drainage des eaux de surface;
* la mise à nu des sols pouvant émettre des matières en suspension dans les eaux de surface.

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18b – Eaux de surface, eaux souterraines et sols*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Bruit

4.3.1 L’exploitation d’un lieu d’élimination de neige'?' est susceptible de générer du bruit. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impact *AM18a – Bruit* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

R NR SO

Exemples de sources de bruit à déclarer dans ce formulaire :

* les opérations de chargement et de déchargement;
* la circulation des véhicules;
* les équipements.

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18a – Bruit*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Autres impacts environnementaux

4.4.1 La construction et l’exploitation d’un lieu d’élimination de neiges'?' usées sont susceptibles de générer d’autres impacts environnementaux que ceux listés précédemment. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impact *AM18e – Autres impacts environnementaux* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

R NR SO

Exemples d’autres impacts à déclarer dans ce formulaire :

* les perturbations de la faune et de la flore;
* la détérioration de l’habitat d’une espèce vivante;
* le risque de propagation d’espèces envahissantes.

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18e – Autres impacts environnementaux*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Exigences règlementaires

Remplissez cette section si vous avez coché « Autre système que celui de fondeuses et de chutes dans un système d’égout » à la question 2.6.1

4.5.1 L’activité de lieu d’élimination de neige'?' est visée par des exigences règlementaires spécifiques aux impacts sur l’environnement'?'. Par conséquent, vous devez transmettre, en plus des informations demandées dans les formulaires d’impact, les informations suivantes (art. 68 al. 2 (5) et 77(2) REAFIE) :

R NR SO

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Informations demandées** | **Endroit où retrouver les informations** |
| 4.5.1.1 | Un programme d’entretien et d’inspection | *Indiquez le nom du document.*  *Précisez la section.* |
| 4.5.1.2 | Un programme de contrôle et de surveillance | *Indiquez le nom du document.*  *Précisez la section.* |
| 4.5.1.3 | Un programme d’échantillonnage et d’analyse concernant les eaux de surface et les eaux souterraines. | *Indiquez le nom du document.*  *Précisez la section.* |

* 1. Autres informations

4.6.1 Fournissez tout autre renseignement ou joignez tout autre document permettant de compléter votre demande. *(Facultatif)*

Exemples :

* les inventaires spécifiques à une espèce;
* des exemples de projets semblables déjà réalisés;
* les fiches techniques d’équipements ou d’appareils.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Services de professionnels ou d’autres personnes compétentes

5.1 Les services d’un professionnel'?' ou d’une autre personne compétente ont-ils été requis pour remplir le présent formulaire ou pour préparer tout autre document en soutien à ce formulaire (art. 16 al. 1 (3) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, vous avez complété le présent formulaire.

5.2 Joignez une *Déclaration du* [*professionnel*](https://www.environnement.gouv.qc.ca/autorisations/autorisations-ministerielles.htm) *ou* [*autre*](https://www.environnement.gouv.qc.ca/autorisations/autorisations-ministerielles.htm) *personne compétente* pour chaque professionnel'?' ou personne compétente concernée (art. 16 al. 1 (3) REAFIE).

R NR SO

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

Lexique

**lieu d’élimination de neige** : lieu où est déposée définitivement, en vue de son élimination, de la neige qui a fait l’objet d’un enlèvement et d’un transport conformément au premier alinéa de l’article 5 du *Règlement sur la gestion de la neige, des sels de voirie et des abrasifs.*

**eaux pluviales ou eaux de ruissellement** : eaux qui s’écoulent en surface, issues d’une précipitation liquide ou de la fonte de neige ou de glace (art. 3 REAFIE).

**environnement** : l’eau, l’atmosphère et le sol ou toute combinaison de l’un ou l’autre ou, d’une manière générale, le milieu ambiant avec lequel les espèces vivantes entretiennent des relations dynamiques (art. 1 LQE).

**étude hydrogéologique** : étude signée par un ingénieur ou un géologue décrivant, pour un territoire donné, la distribution, la composition et le comportement de l’eau souterraine ainsi que ses interactions avec les formations géologiques, les eaux de surface et les activités anthropiques (art. 3 REAFIE).

**plans et devis** : documents d’ingénierie signés et scellés par un ingénieur (art. 3 REAFIE).

**professionnel** : un professionnel au sens de l’article 1 du *Code des professions* (chapitre C-26); est également assimilée à un professionnel toute personne autorisée par un ordre professionnel à exercer une activité réservée aux membres de cet ordre (art. 3 REAFIE).